



Chèr.e.s collègues, saviez-vous que des animateurs et animatrices de la DASCO travaillaient dans les hôpitaux parisiens, pour animer les journées des enfants malades ?

VOICI UN PETIT QUIZZ POUR DÉCOUVRIR LEURS FABULEUSES CONDITIONS DE TRAVAIL :

1. Les repas | Nos collègues travaillent à l'hôpital, comment se passent leurs repas :

- A. Ils déjeunent dans le restaurant administratif de l'APHP, qui a une convention avec la Ville de Paris
- B. Comme la Ville n'a pas de convention avec l'APHP, ils déjeunent à la cantine de l'école la plus proche.
- C. Ils n'ont pas de pain ? Qu'ils mangent de la brioche !

Réponse : C

La CGT réclame une solution pour les repas des animateurs, comme la signature d'une convention entre la ville et l'AP-HP.

2. Le statut | Le/la REV de la structure est au contact d'enfants malades, parfois mourants, de leurs familles, est confronté(e) à des situations critiques, doit négocier avec des chefs de services hospitaliers, se faire accepter des soignants et faire face à leur souffrance, travailler en bonne intelligence avec les enseignants sur place...

- A. Consciente de l'exigence de ces missions, la DASCO leur a immédiatement octroyé la catégorie A, c'est un peu plus coûteux, mais cela montre le respect de la direction pour l'engagement de ces personnels.
- B. Catégorie B. Même si les conditions diffèrent, les REV des hôpitaux sont, comme les animateurs de l'action collégiens, membres de la grande famille des AAP.
- C. Catégorie C, la Ville n'a ni le temps ni les moyens de passer 5 agents à un statut plus avantageux pour eux.

Réponse : C

La CGT exige le passage immédiat à la catégorie B et le rattrapage rétroactif du salaire pour les agents concernés.

3. Les locaux | Après avoir tourné entre 15 minutes et une heure par hôpital, nous avons trouvé leurs locaux !

- A. A l'hôpital, la Ville nous a construit un bâtiment spécifique, en partenariat avec la crèche, pour répondre aux besoins des enfants et de l'équipe.
- B. On a des locaux éclatés entre divers bâtiments, parfois dans des salles-de-bains, dont on dispose en fonction des jours et des heures.
- C. Notre local est coincé entre le service pédopsychiatrique dédié aux autistes et la salle de réunion des soignants, impossible de sortir sans déranger, et nous n'avons pas internet.
- D. Désolé de vous recevoir dans cette tenue. Nous sommes en train de refaire la peinture de notre salle d'activité, afin que les enfants qui viennent nous voir ne partent pas en courant.

Réponse : B,C et D

La CGT demande l'organisation d'une table ronde entre l'APHP et la DASCO pour répondre aux besoins définis par les agents eux-mêmes, sur place, pour trouver des solutions pérenne et pratique. Nous estimons légitime que les Responsables de centre de loisirs hospitaliers soient dotés de matériels spécifiques comme les REV catégorie B (un téléphone portable professionnel, une imprimante et un ordinateur relié au réseau de la Ville).

4. Reconnaissance de la spécificité | Ne travaille pas à l'hôpital qui veut.

Ce sont des problématiques très spécifiques, et psychologiquement très dures.

- A. Ces animateurs, qui développent des compétences spécifiques, sont reconnus et payés en conséquence.
- B. Consciente de la difficulté, la Ville reconnaît une sujétion supérieure à ces animateurs.
- C. Spécifi...quoi ?

Réponse : C

La CGT exige la reconnaissance d'un statut particulier pour les animateurs qui interviennent dans les hôpitaux. Avec un salaire et un niveau de sujétion qui prenne en compte ce statut.

5. La voie hiérarchique :

- A. Les centres de loisirs à l'hôpital sont suivis par les CASPE, qui prennent en charge les besoins des structures et des agents.
- B. On ne savait pas trop quoi en faire, alors on les a refourgués au bureau des séjours.
- C. Ils dépendent de la mission éducation inclusive, la plus proche de leurs problématiques, en termes de recrutement et de suivi particulier des enfants.

Réponse : B

Pour la CGT il y a une discussion à mener sur l'organisation de ce service.

6. La charge mentale | Compte tenu de la difficulté psychologique à assurer leurs missions, la Ville a tout prévu :

- A. On les laisse se débrouiller, ils sont forts.
- B. La Ville met des psychologues à disposition de ces agents quand une crise survient.
- C. Les psychologues de l'APHP, qui travaillent sur place les accompagnent entre deux rendez-vous.

Réponse : A et C

La CGT souhaite que les agents soient informés des coordonnées du Service d'Accueil et de Médiation afin d'être mieux accompagnés et qu'un soutien psychologique spécifique leur soit dédié.

7. La formation | Comme c'est difficile d'aller vers les enfants malades et d'évoluer dans ce milieu, on peut se demander quelle est la formation reçue par ces agents :

- A. Toujours à leur écoute, leur supérieur(e) hiérarchique est présent(e) sur le terrain leurs premiers jours afin de les accompagner et leur montrer les ficelles du métier.
- B. Un tronc de formations à destination des agents des hôpitaux a été créé à l'école des métiers afin de répondre aux besoins et demandes de formation de ces agents.
- C. Ils apprennent sur le tas, même si le tas en question est un enfant hospitalisé.

Réponse : C

La CGT réclame la création de fiches de poste précises pour les responsables et les animateurs des centres de loisirs hospitaliers, ainsi que la création de véritables formations.

La mission de nos collègues des hôpitaux est primordiale. Ils sont le soleil dans la nuit de nombreux enfants et familles. Ils soulagent les enfants, mais ils soulagent également les soignants en répondant aux besoins affectifs et éducatifs des enfants hospitalisés. Ils sont à l'écoute des familles, qui sont en grande souffrance et qui sont heureuses de pouvoir s'épancher à quelqu'un qui ne porte pas de blouse blanche. C'est pour ces raisons que la CGT Affaires scolaires soutiendra les revendications de ces collègues et fera tout pour les aider à la faire aboutir.

CGT Affaires Scolaires

cgt.affairescolaires@gmail.com

01.44.52.77.23

